



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 21/01/2025

Publication :  
le 31/01/2025

**Délibération n° D-2025-1**

**Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année  
2025**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget principal et budgets annexes - Année 2025**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2025 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°57 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

- autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel et frais assimilés) pour le budget principal et le budget annexe « Parc de Noron » en M°57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette fongibilité des crédits sera réalisée conformément aux dispositions prévues par la délibération D-2023-424 du 14 décembre 2023 portant adoption du référentiel comptable M 57.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	2
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**

# Budget primitif 2025

Budget principal et budgets annexes

*Conseil Municipal du 27 janvier 2025*



## INTRODUCTION

### Présentation des budgets primitifs



#### *Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget primitif*

- Les budgets primitifs ont pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et d'autoriser l'ordonnateur à effectuer les opérations inscrites dans ces budgets. Les budgets primitifs 2025 présentés couvrent la période de l'année civile à venir, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.
- Les propositions présentées ci-après couvrent le budget principal ainsi que les budgets annexes Stationnement sur parkings aménagés ; Parc de Noron ; Crématorium ; Pompes funèbres et Chaufferie Bois des Brizeaux.

Le Rapport de présentation du budget primitif :

- Concrétise les grandes orientations budgétaires débattues lors du Conseil municipal du 9 décembre 2024 ;
- Intègre certains éléments nouveaux connus récemment.



#### *Plan de la présentation*

1. Présentation du budget primitif 2025 pour le budget principal
2. La dette du budget principal et du budget annexe Stationnement
3. Présentation des budgets primitifs 2025 pour les budgets annexes

## INTRODUCTION

### *Des facteurs exogènes pesant sur les finances publiques*

- ❖ Un niveau d'inflation stabilisé autour de 2 % (2,4 % en 2024).\*
- ❖ Une croissance ralentie autour de 0,8 / 0,9 % pour 2024 et 2025.\*
- ❖ Des tensions géopolitiques internationales fortes.
- ❖ Un enjeu fort de maîtrise des dépenses publiques dans un contexte de déficit et d'endettement significatifs.
- ❖ Des taux d'intérêt restant élevés.
- ❖ Une dégradation de la notation de la France sur les marchés financiers.

\* Données INSEE et Banque de France (décembre 2024)

### *Une incertitude forte du fait de l'absence de loi de finances pour 2025*

- ❖ Une situation de fortes incertitudes pour les collectivités territoriales avec l'absence de PLF,
- ❖ Des éléments provisoires de travail reposant sur le contenu du précédent projet de loi de finances puis sur la loi spéciale fondée sur les crédits 2024,
- ❖ Une contribution de la Ville au redressement des finances publiques qui prenait la forme suivante dans le précédent PLF :
  - Stagnation des dotations,
  - Ponction sur recettes pour les 450 plus grandes collectivités à hauteur de 2 % des recettes réelles de fonctionnement,
  - Modification du périmètre du FCTVA (baisse du taux de 16,404 % à 14,850 %), disparition du FCTVA fonctionnement ;
  - Contractions importantes des enveloppes de soutien à l'investissement local (DSIL, fonds verts) ;
  - Participation accrue à la couverture du déficit des caisses de retraite des agents territoriaux.

➡ De ce fait, une construction budgétaire 2025 appelée à évoluer tout au long de l'année en BS et DM, à mesure des clarifications apportées sur les finances nationales et locales.

## INTRODUCTION

### *Une situation financière saine pour la Ville, impactée par des évolutions externes et internes*

- ❖ La construction **d'un budget sincère malgré** l'absence de loi de finances 2025 puis le vote de la **loi spéciale qui autorise l'Etat à poursuivre le versement des principaux concours aux collectivités (DGF notamment)**.
- ❖ Des **recettes de fonctionnement** portées par des augmentations réglementaires de fiscalité dans un contexte de stagnation des dotations.
- ❖ Des incertitudes sur les modalités et l'ampleur de la **mise à contribution** de la commune au redressement des finances publiques.
- ❖ Des évolutions de périmètres du service public municipal avec les réflexions en cours sur les **modes de gestion de certains équipements** (reprise en régie du mur d'escalade, du gymnase de l'Acclameur et d'un réseau de chaleur sur le secteur Clou Bouchet. Evolution de la gestion combinée de l'Acclameur et du Parc expo de Noron en mode DSP).
- ❖ L'objectif de **maintien d'un niveau soutenable d'autofinancement brut** malgré des contraintes extérieures qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement en 2025.
- ❖ **Des dépenses d'équipement tendanciellement en hausse depuis 2014 dans un contexte de diminution des subventions d'équipement.**

### *Consolidation de la stratégie financière exposée lors du DOB 2025*

- ❖ **Une préparation marquée par l'incertitude et le manque de stabilité des relations financières entre l'Etat et les collectivités.**
- ❖ **Une volonté de non augmentation** des taux d'impôts locaux.
- ❖ **Une politique tarifaire raisonnée préservant les services publics aux usagers.**
- ❖ **La limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement sans rogner sur la qualité du service public.**
- ❖ **Le maintien des dispositifs d'accompagnement des Niortais et des forces vives du territoire, et notamment le milieu associatif et les acteurs sociaux.**
- ❖ **La préservation de la capacité à agir de la Ville via un programme d'investissements soutenable et ambitieux.**
- ❖ **L'optimisation des recettes d'équipement** dans un contexte de baisse tendancielle.
- ❖ **Un recours raisonné à l'emprunt.**

*Budget principal*

## Budget principal – Grands équilibres

### A. Le schéma général global d'équilibre du budget 2025

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (90,9 M€)	Charges à caractère général	17,7 M€	Produits des services et domaine	6,3 M€
	Masse salariale	44,9 M€	Impôts et taxes	67,2 M€
	Subventions aux associations	4,6 M€	<i>dont</i>	
	CCAS	5,61 M€	Contributions directes	58,6 M€
	Subventions budgets annexes	1,66 M€	Attribution de compensation CAN	4,5 M€
	Dette : charges d'intérêts	1,6 M€	Droits de mutation	2,3 M€
	Autres charges	6,5 M€	Taxe sur l'électricité	1,3 M€
	Autofinancement brut	8,3 M€	Dotations et participations	13,9 M€
Investissement (32 M€)	Dette : remboursement capital	5,9 M€	<i>dont DGF</i>	9,9 M€
	Dépenses d'équipement	24,5 M€	Produits gestion courante	2,1 M€
	Dépenses autres	0,2 M€	Autres recettes	0,1 M€
	Productions immobilisées	1,3 M€	Productions immobilisées	1,3 M€
			Autofinancement brut	8,3 M€
			Dotations et autres	3,4 M€
			Subvention d'équipements	3,8 M€
			Produits des cessions	1,0 M€
		Amendes de police	0,6 M€	
		Recettes autres	0,5 M€	
		Emprunts nouveaux théoriques	14,4 M€	

## Budget principal – Grands équilibres

### B. Les grands équilibres

En k€		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	86 581,0	89 626,0	3 045,0	3,5%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	79 774,0	82 612,0	2 838,0	3,6%
ab	Solde dotations / reprises provisions	-18,0	-1 793,0	-1 775,0	9861,1%
<b>C = A - B + ab</b>	<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b> Hors cessions et provisions	6 825,0	8 807,0	<b>1 982,0</b>	<b>29,0%</b>
D	Productions immobilisées	1 200,0	1 300,0	100,0	8,3%
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>8 025,0</b>	<b>10 107,0</b>	<b>2 082,0</b>	<b>25,9%</b>
F	Amortissement d'emprunt	6 416,0	5 920,0	-496,0	-7,7%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>1 609,0</b>	<b>4 187,0</b>	<b>2 578,0</b>	<b>160,2%</b>
H	Cessions d'immobilisations	875,0	1 000,0	125,0	14,3%
I	Solde dotations / reprises provisions	-18,0	-1 793,0	-1 775,0	
<b>J = G + H + I</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>2 466,0</b>	<b>3 394,0</b>	<b>928,0</b>	<b>37,6%</b>
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	29 707,0	24 749,0	-4 958,0	-16,7%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	6 101,0	8 233,0	2 132,0	34,9%
<b>M = L - K</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-23 606,0</b>	<b>-16 516,0</b>	<b>7 090,0</b>	<b>-30,0%</b>
D	Productions immobilisées	1 200,0	1 300,0	100,0	8,3%
J	Financement disponible pour l'investissement	2 466,0	3 394,0	928,0	37,6%
<b>N = - M - I + D</b>	<b>Volume d'emprunt théorique</b>	<b>22 340,0</b>	<b>14 422,0</b>	<b>-7 918,0</b>	<b>-35,4%</b>

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – présentation générale

➤ Des recettes de fonctionnement estimées à 89 626 k€, en augmentation par rapport à 2024 (+ 3 045 k€ / + 3,5 %) sans prise en compte à ce stade de la ponction envisagée par le précédent PLF

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</b>	<b>86 581,0</b>	<b>89 626,0</b>	<b>3 045,0</b>	<b>3,5%</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 098,0	6 328,0	230,0	3,8%
Impôts et taxes	65 666,0	67 186,0	1 520,0	2,3%
Dotations subventions et participations	13 917,0	13 935,0	18,0	0,1%
Autres produits	900,0	2 177,0	1 277,0	141,9%

### ❖ Une hausse liée essentiellement à :

- Une dynamique des produits des services et du domaine incluant de nouvelles recettes de gestion du mur d'escalade de l'Acclameur.
- Une augmentation des produits des contributions directes locales en matière de fiscalité tenant compte de l'application des indices nationaux (IPCH) et de l'évolution physique des bases.
- Une nouvelle nomenclature budgétaire qui modifie les imputations entre les « produits de services » et les « autres produits de gestion », rendant moins aisée la lecture des évolutions entre BP.

### ❖ Une dynamique freinée par :

- La stagnation de l'enveloppe nationale des dotations globales de fonctionnement.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Produits des services et du domaine

➤ Des produits des services et du domaine estimés à 6 328 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 230 k€ / + 3,8 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>6 098,0</b>	<b>6 328,0</b>	<b>230,0</b>	<b>3,8%</b>
<b>Produits du domaine</b>	<b>1 762,2</b>	<b>1 950,4</b>	<b>188,2</b>	<b>10,7%</b>
Droits et redevances de stationnement	977,4	977,5	0,1	0,0%
Forfait post Stationnement (FPS)	400,0	550,0	150,0	37,5%
Redevances d'occupation du domaine public communal	143,5	137,0	-6,5	-4,5%
Concessions dans les cimetières	105,0	146,0	41,0	39,0%
Autres produits	136,3	139,9	3,6	2,6%
<b>Produits des services et locations</b>	<b>2 847,9</b>	<b>3 206,9</b>	<b>359,0</b>	<b>12,6%</b>
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 530,0	2 675,0	145,0	5,7%
Redevances et droits des services sportifs	38,1	210,1	172,0	451,4%
Autres prestations de services	230,2	258,4	28,2	12,3%
Locations diverses	49,6	63,4	13,8	27,8%
<b>Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, autres redevables, etc.)</b>	<b>1 475,9</b>	<b>1 156,9</b>	<b>-319,0</b>	<b>-21,6%</b>
<b>Autres produits</b>	<b>12,0</b>	<b>13,8</b>	<b>1,8</b>	<b>15,0%</b>

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Produits des services et du domaine

➤ Des produits des services et du domaine estimés à 6 328 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 230 k€ / + 3,8 %)

*L'augmentation des produits liés à l'utilisation du domaine public (+ 188,2 k€ / + 10,7 %)*

❖ **Augmentation des recettes issues du stationnement sur voirie :**

- le produit du forfait post stationnement (FPS) est réajusté à hauteur de 550 k€, en lien avec une optimisation de l'activité des agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- Les concessions dans les cimetières projetées en lien avec la hausse des tarifs dédiés.

*Une hausse des produits des services et de location (+ 359 k€ / + 12,6 %)*

❖ **Hausse des produits issus des redevances des centres de loisirs et des activités périscolaires (+ 145 k€) :**

- Un montant de produits en hausse du fait des ajustements de tarifs visant à équilibrer le service et de la fréquentation constante des enfants pour la restauration scolaire et le périscolaire.

❖ **Augmentation des redevances et droits des services à caractère sportif (+ 172 k€) :**

- Le changement du mode de gestion en régie du mur d'escalade engendre de nouvelles recettes estimées à 180 k€.

❖ **Hausse des autres produits de locations et de services (+ 58,2 k€) en lien avec l'évolution des tarifs [par exemple : la fourrière automobile (+ 25 k€)].**

*Une baisse des remboursements de frais pris en charge par la Ville (- 319 k€ / - 21,6 %)*

❖ **La baisse est liée à un changement comptable de l'instruction M 57 pour l'encaissement des charges locatives vers le chapitre 75 – autres produits de gestion courante (- 495 k€).**

❖ **Les remboursements de frais au titre des prestations effectuées par la Ville dans le cadre de conventions restent constants notamment pour :**

- **la CAN** [conventions relatives à l'entretien des zones d'activité économique (ZAE), des espaces verts du complexe sportif de la Venise verte, etc.].
- **le CCAS** (prestations informatiques, ressources humaines, affranchissement).

❖ **Conformément à la délibération 12/11/2024, les budgets annexes et la régie à autonomie financière énergies renouvelables contribuent aux charges générales du budget principal. Cela engendre une augmentation de ces produits de 142 k€.**

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Impôts et taxes

➤ Des impôts et taxes estimés à 67 186 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1 520,0 k€ / + 2,3 %), sans prise en compte d'une éventuelle ponction

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>65 666,0</b>	<b>67 186,0</b>	<b>1 520,0</b>	<b>2,3%</b>
Contributions directes (TF et TH)	56 783,0	58 568,0	1 785,0	3,14%
Attribution de compensation CAN	4 500,0	4 500,0	0,0	0,0%
Droits de mutation	2 600,0	2 250,0	-350,0	-13,5%
Taxe sur l'électricité	1 250,0	1 275,0	25,0	2,0%
Autres	533,0	593,0	60,0	11,3%

A noter : le PLF prévoyait initialement une ponction sur recettes. Compte tenu du contexte d'incertitude, la Ville intègre cette ponction via le mécanisme des provisions, enregistré non pas en recettes mais en dépenses (voir infra).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Impôts et taxes

➤ Des impôts et taxes estimés à 67 186 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1 520,0 k€ / + 2,3 %)

*Un produit des contributions directes de taxe foncière et taxe d'habitation en hausse (+ 1 785 k€ / + 3,14 %)*

- ❖ Un engagement constant depuis 2014 : la stabilité des taux de fiscalité directe locale.
- ❖ Une augmentation mécanique du produit découlant :
  - Des bases physiques en hausse en lien avec les nouvelles constructions ou des travaux achevés par des propriétaires.
  - De l'application aux bases des locaux d'habitation et industriels de l'indice réglementaire IPCH, lié à l'inflation, évalué à + 1,7 % pour 2025.

*Des contributions indirectes en diminution (- 265 k€ / - 6,0 %)*

- ❖ Une prévision à la baisse des droits de mutation à titre onéreux (- 350 k€) en lien avec la stagnation du marché de l'immobilier.
- ❖ Le maintien du montant prévisionnel de la part communale **de la taxe sur l'électricité**.
- ❖ Une légère hausse de **la taxe sur les pylônes (+ 9 K€)** correspondant au montant perçu en 2024 et à la revalorisation des index 2025.

*L'attribution de compensation constante*

- ❖ Il n'est pas prévu de nouvelles mutualisations de services mais une montée en charge des organisations déjà existantes et le développement de mises à dispositions individuelles croisées entre Ville et CAN (inscrites en 012). De fait, le montant de l'attribution de compensation devrait peu évoluer en 2025.

Le PLF initial prévoyait une ponction sur recettes qui aurait impacté la Ville de Niort à hauteur de plus de 1,7 millions d'euros. En l'état actuel des débats et en l'absence de PLF, l'intégration de cette ponction dans en recettes de fonctionnement n'est pas possible. Aussi, dans une optique de prudence, la Ville de Niort fait le choix de provisionner en dépenses ce paramètre dans l'attente de l'adoption définitive du PLF.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Dotations, subventions et participations

➤ Des dotations, subventions et participations estimées à 13 935 k€, stables par rapport au BP 2024 (+ 18,0 k€ / + 0,1 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>13 917,0</b>	<b>13 935,0</b>	<b>18,0</b>	<b>0,1%</b>
DGF Dotation forfaitaire	7 650,0	7 696,0	46,0	0,6%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 430,0	1 461,0	31,0	2,2%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	815,0	707,9	-107,1	-13,1%
Compensations Etat - taxes foncières	1 562,0	1 659,0	97,0	6,2%
Autres dotations et participations	2 460,0	2 411,1	-48,9	-2,0%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Dotations, subventions et participations

➤ Des dotations, subventions et participations estimées à 13 935 k€, quasiment stables par rapport au BP 2024 (+ 18,0 k€ / + 0,1%)

### La dotation globale de fonctionnement en légère baisse (- 30,1 k€ / - 0,3 %)

- ❖ Malgré l'incertitude, une estimation de DGF réalisée sur la base du précédent projet de loi de finances 2025. Le montant définitif sera réactualisé au BS 2025.
- ❖ La dotation forfaitaire en légère hausse en raison de l'augmentation prévisionnelle de la population (+ 46 K€).
- ❖ La dotation de solidarité urbaine en légère hausse au regard de l'abondement des montants alloués à cette dotation dans le PLF initial.
- ❖ La dotation nationale de péréquation en baisse tenant compte des redéploiements de financement prévus dans le PLF initial.

### Les compensations de taxe foncière en légère hausse (+ 97 k€ / + 6,2 %)

- ❖ Les compensations des allègements de fiscalité prévus par l'Etat évoluent au niveau de l'inflation prévisionnelle.
- ❖ Un niveau de compensation (coefficient de minoration) globalement maintenu d'un exercice sur l'autre.

### Les autres dotations et participations en baisse (- 48,9 k€ / - 2,0 %)

- ❖ La disparition du FCTVA fonctionnement telle qu'elle était prévue par le PLF 2025 engendrait une perte de recettes de 65 k€.
- ❖ D'autres participations en légère hausse telles que celle de la CAF (+ 27,5 k€ pour le Bonus du territoire) et celle de Direction générale de l'avion civile (+ 11,6 k€ pour la majoration sur la taxe d'aéroport).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Autres produits

➤ Les autres produits estimés à 2 177 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 1 277,0 k€ / + 141,9 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Autres produits</b>	<b>900,0</b>	<b>2 177,0</b>	<b>1 277,0</b>	<b>141,9%</b>
Atténuations de charges (Remboursement des dépenses de personnels, etc.)	60,0	65,0	5,0	8,3%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles, etc.)	835,0	2 072,0	1 237,0	148,1%
Produits financiers	3,0	35,0	32,0	1066,7%
Reprises sur provisions	2,0	5,0	3,0	150,0%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Recettes – Autres produits

➤ *Les autres produits estimés à 2 177 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 1 277,0 k€ / + 141,9 %)*

### ❖ **Atténuations de charges en légère augmentation :**

- Le remboursement des dépenses liées aux congés maladies et paternité des personnels contractuels (indemnités journalières) est programmé au même niveau que le BP 2024.

### ❖ **Les autres produits de gestion en hausse (+ 1 237 k€). Cela concerne notamment :**

- Les revenus des immeubles (+ 1 239 k€) en raison :
  - d'un changement comptable des charges locatives (+ 495 k€) initialement titrées sur un autre chapitre budgétaire ;
  - des surfaces louées supérieures à celles de 2024 (+ 94,7 k€).
- Les redevances perçues auprès des fermiers et concessionnaires sont en hausse (+ 49,9 k€) du fait du changement de périmètre de la gestion des sites évènementiels (Acclameur / Noron).
- **Une recette spécifique liée à un échange sur l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (600 k€)** dont 84 % seront reversés à la CAN conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes.

### ❖ **Les produits financiers en hausse :**

- Cette augmentation concerne essentiellement le paiement des intérêts prévus lors du versement de l'acompte en compte courant d'associé à la SEMIE en 2024 (30 k€).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – présentation générale

➤ Des dépenses de fonctionnement estimées à 82 612 k€, en hausse par rapport à 2024 (+ 2 838 k€ / + 3,6 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</b>	<b>79 774,0</b>	<b>82 612,0</b>	<b>2 838,0</b>	<b>3,6%</b>
Dépenses de personnel	45 010,0	44 878,0	-132,0	-0,3%
Charges à caractère général	18 017,0	17 695,0	-322,0	-1,8%
Autres charges de gestion courante et charges spécifiques	14 882,0	16 262,0	1 380,0	9,3%
Charges financières	1 481,0	1 615,0	134,0	9,0%
Dotations aux provisions	20,0	1 798,0	1 778,0	8890,0%
Atténuation de produits	364,0	364,0	0,0	0,0%

❖ **Une hausse liée principalement :**

- Aux autres charges de gestion courante en augmentation avec la mise en œuvre du nouveau mode de gestion des équipements de l'Acclameur et du Parc des Expositions de Noron. Ces montants sont amenés à être réactualisés en fonction de l'issue de la consultation DSP en cours.
- Aux charges financières en lien avec les contrats signés ces dernières années.
- **Au provisionnement par la Ville du montant prévu initialement lors du précédent PLF pour la ponction sur recettes.**

❖ **Une hausse qui est compensée en partie par des efforts de maîtrise sur les dépenses concernant :**

- Les charges à caractère général.
- Les charges de personnel.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Dépenses de personnel

➤ Des dépenses de personnel estimées à 44 878 k€, en stabilité par rapport au BP 2024 (- 132,0 k€ / - 0,3 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>45 010,0</b>	<b>44 878,0</b>	<b>-132,0</b>	<b>-0,3%</b>
Rémunération	32 872,1	31 834,5	-1 037,6	-3,2%
<i>Personnels titulaires</i>	27 893,7	27 131,2	-762,5	-2,7%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 882,3	2 116,4	234,1	12,4%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	113,2	67,7	-45,5	-40,2%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	2 982,9	2 519,3	-463,6	-15,5%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance*	11 030,9	11 987,5	956,7	8,7%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	658,4	681,4	23,0	3,5%
Autres charges sociales	448,7	374,7	-74,1	-16,5%

\* Le montant des charges intègre l'augmentation de 887 k€ de cotisation CNRACL prévue dans le projet initial de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Compte tenu des enjeux de déficit de cette caisse de retraite, il est proposé d'intégrer le montant dans la prévision budgétaire dès le stade du BP. Des ajustements pourront intervenir en cours d'année en fonction des décisions nationales.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Dépenses de personnel

➤ *Des dépenses de personnel estimées à 44 878 k€, en quasi stabilité par rapport au BP 2024 (- 132,0 k€ / - 0,3 %)*

### *Une baisse de la masse salariale (- 574,0 k€ / - 1,9 %)*

- ❖ **La prévision de masse salariale diminue** car elle intègre une exécution 2024 inférieure au budget initialement prévu. Cette baisse reflète également une orientation visant à stabiliser les effectifs, ainsi que les difficultés et délais persistants pour recruter.
- ❖ **Des augmentations également intégrées** liées à des changements de périmètres du service public municipal:
  - Impact du choix sur le mode de gestion des activités Expos-Congrès-salons et évènementiel pour un montant de 243 k€ comprenant notamment l'intégration des agents de la salle d'escalade de l'Acclameur (165 k€).
  - La création de la brigade de nuit sur une partie de l'année 2025, en fonction des recrutements lancés.
- ❖ **Des impacts endogènes intégrés :**
  - Evolutions liées au déroulement de carrière (avancement d'échelon, glissement vieillesse technicité).

### *La maîtrise des moyens non permanents (renforts, remplacements temporaires, etc.) (- 463 k€ / - 15,5 %)*

- ❖ **Une rationalisation et une allocation raisonnée des moyens temporaires (personnels extérieurs) dans les services.**
  - Cette baisse est liée à des efforts de gestion dans les différents services municipaux ainsi qu'à la politique de résorption de l'emploi précaire initiée par la municipalité.

### *Un pilotage fin de la masse salariale est nécessaire avec des projections anticipées de gestion des emplois*

- ❖ **Mise en place de la démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pour 2025.**
  - Harmonisation des organisations.
  - Gestion attentive des remplacements.
  - Meilleure prévision de l'impact de la rotation des personnels dans la gestion de la masse salariale.

### *L'augmentation des autres charges (+ 905,6 k€ / + 7,5 %)*

- ❖ **L'impact du PLFSS 2025 avec + 887 K€ au titre de la seule revalorisation des charges de CNRACL.**
- ❖ Une hausse sur les impôts et versement assimilés (+ 23 k€) liée à une sous inscription en 2024 par rapport au réalisé.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général

➤ Des charges à caractère général estimées à 17 695 k€, en baisse par rapport au BP 2024 (- 322,0 k€ / - 1,8 %)

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 017,0</b>	<b>17 695,0</b>	<b>-322,0</b>	<b>-1,8%</b>
Energie hors électricité (chauffage, combustibles, carburant)	666,3	644,9	-21,4	-3,2%
Electricité	3 935,0	3 901,0	-34,0	-0,9%
Eau et assainissement	658,2	580,0	-78,2	-11,9%
Alimentation	1 700,2	1 762,6	62,4	3,7%
Affranchissement	119,7	133,3	13,6	11,3%
Autres matières et fournitures	630,2	618,6	-11,6	-1,8%
Autres services extérieurs	321,8	356,6	34,8	10,8%
Contrats de prestations de services	2 716,4	2 256,7	-459,8	-16,9%
Entretien et réparation des bâtiments	476,5	419,7	-56,9	-11,9%
Entretien et réparation voirie et réseaux	388,0	393,0	5,0	1,3%
Entretien terrains	1 184,2	1 168,9	-15,3	-1,3%
Etudes et recherches	54,0	167,4	113,4	210,0%
Fournitures de petit équipement	547,6	527,7	-20,0	-3,6%
Fournitures de voirie	350,2	331,0	-19,2	-5,5%
Fournitures d'entretien, administratives et autres	369,6	375,5	5,9	1,6%
Fournitures scolaires	161,4	159,7	-1,7	-1,1%
Frais de nettoyage des locaux	223,6	205,4	-18,2	-8,1%
Impôts et taxes assimilées	410,5	402,1	-8,4	-2,0%
Locations et charges locatives ou de copropriété	465,0	397,3	-67,7	-14,6%
Maintenance	776,4	823,4	47,0	6,1%
Primes d'assurances	456,4	453,5	-2,9	-0,6%
Transports collectifs	176,5	178,9	2,4	1,4%
Vêtements de travail	139,6	148,3	8,7	6,2%
Versements à des organismes de formation	253,3	201,0	-52,3	-20,6%
Autres	836,5	1 088,7	252,2	30,2%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges à caractère général

➤ Des charges à caractère général estimées à 17 695 k€, en baisse par rapport au BP 2024 (- 322,0 k€ / - 1,8 %)

### Une rationalisation approfondie de toutes dépenses des charges à caractère général

#### Une rationalisation nécessaire afin de :

- ❖ Compenser l'impact potentiel du PLF sur les recettes et les dépenses.
- ❖ Maitriser l'impact de la nouvelle DSP Expos-Congrès-salons et évènementiel.

### De nouvelles dépenses avec la gestion en régie directe de la salle d'escalade et du gymnase de l'Acclameur

- ❖ Impact sur les dépenses d'énergie, de maintenance, d'entretien des bâtiments et de taxes foncières (+ 431 k€).

### L'augmentation contenue des dépenses d'alimentation (+ 62,4 k€ / + 3,7 %)

- ❖ La mise en œuvre de la loi EGALIM impacte de manière importante la restauration collective avec des coûts supplémentaires. La Ville respecte le taux de 20 % de produits bio servis dans les cantines.
- ❖ Une augmentation liée principalement aux prix et aux hausses de fréquentation.

### Une maîtrise des coûts de l'énergie et de l'eau (- 133,6 k€ / - 2,5 %)

- ❖ Une stratégie de sobriété énergétique est menée pour agir sur tous les leviers.
- ❖ Des dépenses en matière d'eau et d'assainissement tenant compte des tarifs en vigueur, des besoins et des conditions climatiques.

### Des dépenses de prestations de services (- 459,8 k€ / - 16,9 %)

#### ❖ Une baisse qui s'explique par :

- la recherche de rationalisation de ce type de dépenses et la non reconduction d'une année sur l'autre de diverses prestations de services.

### Des frais d'étude liés à la reprise du réseau de chaleur du Clou-Bouchet par la Ville (+ 113,4 k€)

- ❖ Cette hausse s'explique par l'inscription d'une étude sur le développement des réseaux de chaleur urbains (rachat, extension, verdissement, mode de gestion).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Autres charges de gestion courante et charges spécifiques

- *Des autres charges de gestion courante et des charges spécifiques estimées à 16 262 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1 480,0 k€ / + 9,9 %)*

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Autres charges de gestion courante et charges spécifiques</b>	<b>14 882,0</b>	<b>16 262,0</b>	<b>1 480,0</b>	<b>9,9%</b>
Subventions aux personnes de droit privé	4 867,2	4 622,1	-245,1	-5,0%
Subvention au CCAS	5 510,0	5 610,0	100,0	1,8%
<i>dont subvention de fonctionnement</i>	5 450,0	5 550,0	100,0	1,8%
<i>dont CEJ / Convention Territoriale Globale</i>	60,0	60,0	0,0	0,0%
Contribution aux écoles privées	935,0	1 007,5	72,5	7,8%
Subvention au budget annexe Parc de Noron	960,0	500,0	-460,0	-47,9%
Subvention au budget annexe Stationnement	850,0	1 157,5	307,5	36,2%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	777,5	1 886,0	1 108,5	142,6%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	668,3	693,4	25,1	3,8%
Autres	314,0	785,5	471,5	150,2%

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Autres charges de gestion courante et charges spécifiques

- *Des autres charges de gestion courante et des charges spécifiques estimées à 16 262 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1 480,0 k€ / + 9,9 %)*

### *Un soutien renforcé au CCAS (+ 100 k€ / + 1,8 %)*

- ❖ **Renouvellement marqué du soutien de la Ville à l'ensemble des actions menées par le CCAS.**

### *Un soutien constant aux associations (- 245,1 k€ / -5,0 %)*

- ❖ Les ajustements en diminution sont liés aux spécificités de l'année 2024 (appel à projets jeux olympiques, subventions exceptionnelles liées à des performances sportives de clubs niortais) et aux évolutions de certaines structures (ex : Chamois Niortais).
- ❖ Maintien des subventions à périmètre constant pour le tissu associatif.
- ❖ Parallèlement, la Ville maintient son soutien aux CSC, réhaussé en 2024 (reconduction de l'enveloppe de 1 588 k€).

### *Une hausse des contributions obligatoires aux écoles privées (+ 72,5 k€ / + 7,8 %)*

- ❖ Cette hausse intervient dans le respect réglementaire, au regard du nombre d'élèves concernés.

### *Diverses autres charges en augmentation (+ 471,5 k€ / + 150,2 %)*

- ❖ Cette forte hausse s'explique notamment par le reversement à la CAN et au CCAS de la recette qui sera perçue (510 K€) dans le cadre de l'échange sur l'AREHN conformément au marché d'électricité conclu et aux termes du groupement de commandes.

### *Une hausse de la subvention au budget annexe stationnement (+ 307,5 k€ / + 36,2 %)*

- ❖ Cet écart de BP à BP tient compte de l'exécution budgétaire 2024, des changements de périmètres comptables et d'activité (intégration de la gestion de l'aire de camping-car dans ce budget annexe).

### *La diminution de la subvention au budget annexe Parc de Noron (- 460 k€ / - 47,9 %)*

- ❖ Ce budget est prévu pour cinq mois d'activité avec le changement du mode gestion envisagé des activités Expos-Congrès-Salons et évènementiel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

### *Une hausse sur les subventions aux fermiers et concessionnaires (+ 1 108,5 k€ / + 142,6 %)*

- ❖ Si le changement du mode gestion des activités Expos-Congrès-Salons et évènementiel aboutit à travers une nouvelle DSP, alors des modifications importantes des flux de compensation envers le futur délégataire interviendront dès le 1<sup>er</sup> mai. Cette estimation haute est provisoire et sera ajustée en fonction de l'offre finalisée soumise au conseil municipal.

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Charges financières

➤ Des charges financières estimées à 1 615 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 134,0 k€ / + 9,0 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Charges financières</b>	<b>1 481,0</b>	<b>1 615,0</b>	<b>134,0</b>	<b>9,0%</b>
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + intérêt CAN)	1 426,0	1 595,0	169,0	11,9%
Intérêts / Rattachement des intérêts courus non échus (ICNE)	-16,9	-10,0	6,9	-40,8%
Autres charges financières	71,9	30,0	-41,9	-58,3%

*Une hausse sur les charges d'intérêts qui s'explique notamment par*

*Des taux d'intérêts qui restent relativement stables par rapport à 2024*

- ❖ Le taux du livret A devrait diminuer à 2,40 % en février 2025 avec une baisse de l'inflation.
- ❖ Parallèlement, les autres variables (Euribor, LEP, €str) devraient peu évoluer en 2025 sauf si la conjoncture géopolitique et économique internationale venait impacter les marchés financiers.

*Une reprise maîtrisée de l'endettement de la collectivité fin 2024 et en 2025*

- ❖ En 2024, la Ville a encaissé 2 emprunts pour un montant global de 10 millions d'euros.
- ❖ Elle a souscrit un emprunt de 6 millions dans le cadre du financement des restes à réaliser 2024 et pourrait en encaisser 2 millions de plus courant 2025.
- ❖ Cela a donc un impact sur les charges d'intérêts (+ 169 k€).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Atténuation de produits

➤ Des atténuations de produits estimées à 364 k€, identiques par rapport au BP 2024

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Atténuation de produits</b>	<b>364,0</b>	<b>364,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
Dégrèvements de fiscalité directe	113,0	113,0	0,0	0,0%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	250,0	250,0	0,0	0,0%
Autres	1,0	1,0	0,0	0,0%

### Des dégrèvements de fiscalité directe quasi constants :

- ❖ Les dégrèvements correspondent à des remboursements d'impôts déjà payés par les contribuables dans le cadre de contestations, sur de la fiscalité facultative comme **la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et la taxe sur les friches commerciales**.

### La stabilité de la contribution au FPIC :

- ❖ **La Ville est contributrice nette au FPIC depuis 2023 (plus de recette perçue).**
- ❖ Le montant de la contribution est déterminé au regard d'indicateurs réglementaires (potentiel financier agrégé, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscal, etc.).

## Budget principal – Section de fonctionnement – Dépenses – Dotations aux provisions

➤ Des dotations aux provisions estimées à 1 798 k€, en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 1 778,0 k€)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>20,0</b>	<b>1 798,0</b>	<b>1 778,0</b>	<b>8890,0%</b>
Provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,0	1 768,0	1 768,0	0,0%
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants (créances douteuses)	20,0	30,0	10,0	50,0%

*Une inscription spécifique sur les provisions pour risques et charges de fonctionnement : la contribution de la Ville au redressement des finances publiques*

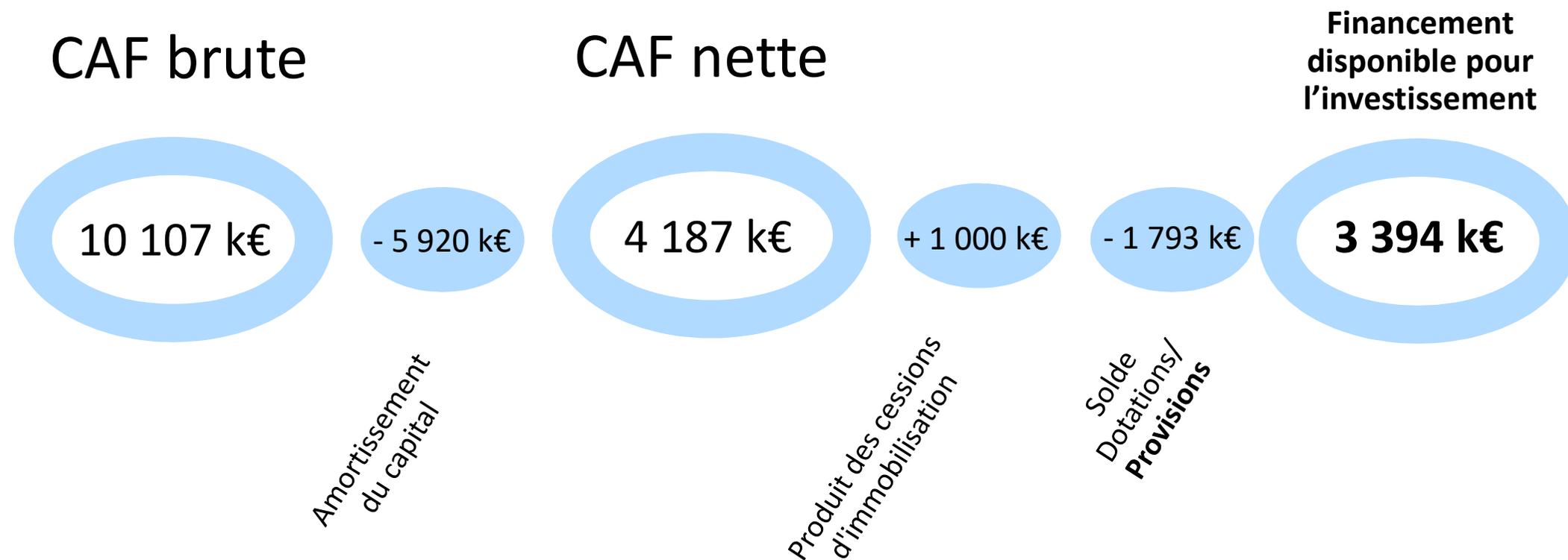
- ❖ Dans l'incertitude du vote de la loi de finances 2025, la Ville provisionne par prudence un montant de 1 768 K€ correspondant à l'estimation de sa contribution à la réduction des déficits publics (ponction sur recettes). Cette estimation est basée sur le texte initial du PLF 2025.
- ❖ Cette provision est appelée à s'ajuster en cours d'exercice en fonction des clarifications nationales qui interviendront avec l'adoption du PLF.

*Les provisions pour créances douteuses en légère hausse (+ 10 K€)*

- ❖ Cette hausse tient compte du volume de créances non encore recouvrées et ayant plus de 2 ans.

Budget principal – Section de fonctionnement –  
De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement

- Un niveau d'autofinancement suffisant pour maintenir un niveau d'investissement ambitieux



## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses

- Des dépenses d'investissement estimées à 24 749 k€, en baisse par rapport au BP 2024 (- 4 958 k€ / -16,7 %), en cohérence avec les cycles de projets portés pour la mandature.

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>TOTAL</b>	<b>29 707,0</b>	<b>24 749,0</b>	<b>-4 958,0</b>	<b>-16,7%</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>27 900,0</b>	<b>24 500,0</b>	<b>-3 400,0</b>	<b>-12,2%</b>
AP / CP	11 580,7	11 070,6	-510,1	-4,4%
Autres dépenses d'équipement	16 319,3	13 429,4	-2 889,9	-17,7%
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 807,0</b>	<b>249,0</b>	<b>-1 558,0</b>	<b>-86,2%</b>

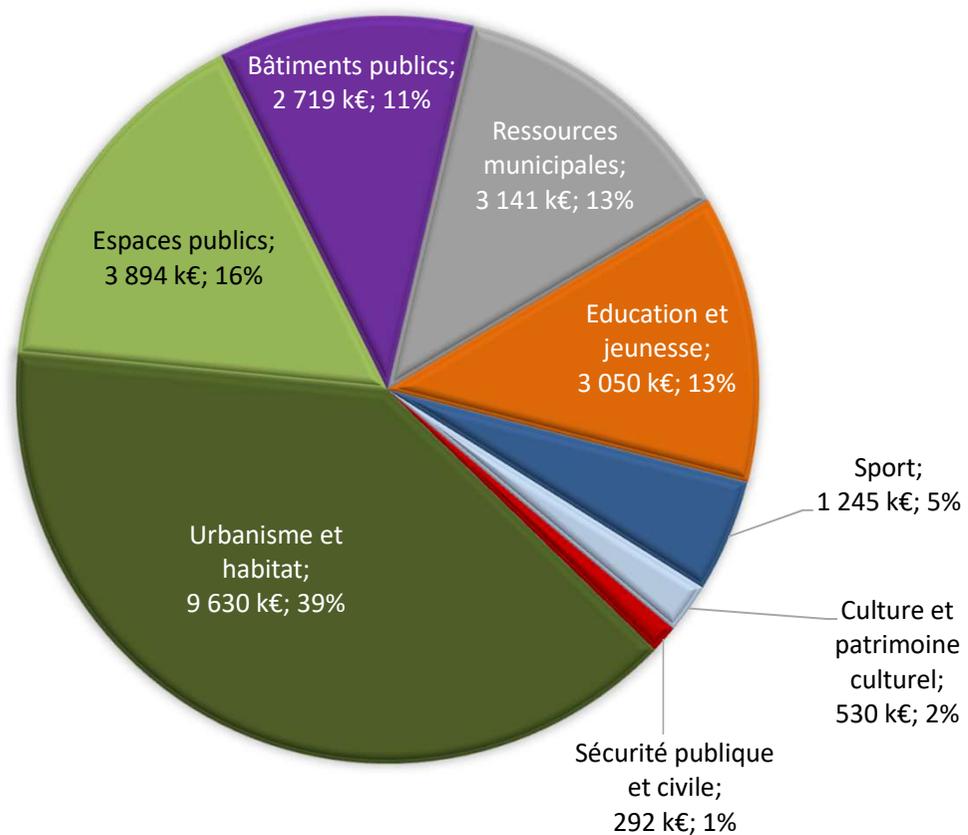
45,2 % du budget des dépenses d'équipement sont gérés en AP/CP contre 41,5 % en 2024

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>27 900,0</b>	<b>24 500,0</b>	<b>-3 400,0</b>	<b>-12,2%</b>
Urbanisme et habitat	12 198,5	9 630	-2 568,8	-21,1%
Espaces publics	4 464	3 894	-569,5	-12,8%
Bâtiments publics	2 742	2 719	-23,3	-0,8%
Ressources municipales	3 232,8	3 141	-91,5	-2,8%
Education et jeunesse	2 276,3	3 050	773,7	34,0%
Sport	1 832,0	1 245	-587,0	-32,0%
Culture et patrimoine culturel	820,1	530	-290,0	-35,4%
Sécurité publique et civile	335,1	292	-43,6	-13,0%

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

- *Un niveau soutenable de dépenses nouvelles d'équipement à hauteur de 24,5 M€, porté par les grandes opérations de transformation urbaine*



- ❖ **Poursuite des travaux d'envergure sur le secteur Pontreau Colline Saint-André, sur le boulevard Main, sur le secteur gare, pour l'Eglise Notre-Dame, sur le secteur Hôtel de ville et Denfert Rochereau, à Port Boinot, à la chapelle Saint-Hilaire, et sur de nombreux bâtiments publics dont les groupes scolaires.**
- ❖ **Dans le même temps, des crédits d'étude sont mobilisés pour les projets qui vont démarrer sur les groupes scolaires et les équipements sportifs. Par ailleurs, une convention de financement des études d'avant-projet sur la création d'un pont-rail en sortie de gare secteur Goise est intégrée.**
- ❖ **Impulsés par une politique volontariste en matière de développement durable, les investissements seront également menés dans un souci d'efficacité énergétique (bâtiments, éclairage public) et de transition écologique (verdissement de la flotte d'engins, véhicules et matériels).**

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>12 198,5</b>	<b>9 629,7</b>	<b>-2 568,8</b>	<b>-21,1%</b>
<b>Parc Naturel Urbain</b>	<b>1 200,0</b>	<b>1 776,0</b>	<b>576,0</b>	<b>48,0%</b>
<b>Port Boinot</b>	<b>2 729,3</b>	<b>553,3</b>	<b>-2 176,0</b>	<b>-79,7%</b>
<b>RU-Pontreau Colline Saint André</b>	<b>2 191,4</b>	<b>3 247,6</b>	<b>1 056,2</b>	<b>48,2%</b>
<b>Secteur Hôtel de Ville</b>	<b>1 650,0</b>	<b>841,7</b>	<b>-808,3</b>	<b>-49,0%</b>
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>4 427,8</b>	<b>3 211,0</b>	<b>-1 216,8</b>	<b>-27,5%</b>
ACQUISITION IMMEUBLES	400,0	0,0	-400,0	-100,0%
ACQUISITIONS ET PREEMPTIONS FONCIERES	675,0	277,0	-398,0	-59,0%
OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI)	325,5	235,0	-90,5	-27,8%
PARTICIPATION AUX EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES	40,0	27,5	-12,5	-31,3%
OPAH - RU COMMUNAUTAIRE	61,0	33,0	-28,0	-45,9%
SUBVENTION - OPERATEURS LOGEMENT SOCIAL	161,5	287,0	125,5	77,7%
ACTION CŒUR DE VILLE - ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN	394,5	115,0	-279,5	-70,8%
PARC NATUREL URBAIN - COULEE VERTE AMONT	15,0	30,0	15,0	100,0%
PROJET ANTERIEUR - Schéma circulation Centre-ville, Gare et Port Boinot	0,0	200,0	200,0	/
SECTEUR GALUCHET-NORON - REQUALIFICATION	95,0	20,6	-74,4	-78,3%
POLE GARE NIORT-ATLANTIQUE	1 330,0	1 000,0	-330,0	-24,8%
QUARTIER GARE HOPITAL	490,0	500,2	10,2	2,1%
PORTAGE FONCIER - AVENUE DE LIMOGES	440,3	485,7	45,4	10,3%

Fin des travaux d'espaces publics autour de la place du port et sur le boulevard Main

Fin des travaux sur les espaces publics de Port Boinot

Réfection de la rue Maréchal Leclerc et poursuite des opérations sur le secteur Denfert Rochereau : infrastructures et espaces publics et fin du paiement des fouilles archéologiques.

Dernières tranches des travaux avec la rue du palais (paiement) et les travaux de la rue Saint-Gaudens.

Baisse des acquisitions et préemptions en lien avec la gestion active du patrimoine.

Poursuite des subventions accordées dans le cadre des opérations liées à l'habitat social en fonction de l'avancée des projets concernés.

Les études d'aménagements urbains vont se concentrer sur l'axe Centre-ville Port Boinot et sur le secteur de l'avenue de La Rochelle.

Poursuite des opérations autour de la gare avec la fin des travaux sur le pôle Gare et le début du projet autour du pont-rail.

Montant de l'échéancier prévu à la délibération d'apurement du portage foncier.

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>ESPACES PUBLICS</b>	<b>4 463,5</b>	<b>3 894,0</b>	<b>-569,5</b>	<b>-12,8%</b>
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>3 983,5</b>	<b>3 751,0</b>	<b>-232,5</b>	<b>-5,8%</b>
ECLAIRAGE PUBLIC	110,0	85,0	-25,0	-22,7%
REFECTION DE VOIRIE PAR ENTREPRISE	780,0	1 000,0	220,0	28,2%
REFECTION DES OUVRAGES D'ART ET HYDRAULIQUES	325,0	800,0	475,0	146,2%
SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMINEUX	571,0	150,0	-421,0	-73,7%
TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT	936,5	300,0	-636,5	-68,0%
TRAVAUX ENFOUISSEMENT ESPACES PUBLICS ET CONCESSIONNAIRES	100,0	150,0	50,0	50,0%
CONSEIL QUARTIER GOISE-CHAMPO-CHANTCL - AMENAGEMENT D'UN JARDIN A CHAMPOMMIER	10,0	117,0	107,0	1070,0%
CONSEIL QUARTIER NORD - CREATION CENTRALITE A CHOLETTE	150,0	150,0	0,0	0,0%
CONSEIL QUARTIER SOUCHE - REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE	150,0	250,0	100,0	66,7%
CONSEIL QUARTIER STE PEZENNE - AIRE INTERGENERATIONNELLE	20,0	125,0	105,0	525,0%
CONSEILS DE QUARTIERS - ENVELOPPE GENERIQUE	200,0	200,0	0,0	0,0%
OPERATION NIORT CANOPE	80,0	109,0	29,0	36,3%
VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC	70,0	75,0	5,0	7,1%
CIMETIERES - DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE FUNERAIRE ET CINERAIRE	275,0	80,0	-195,0	-70,9%
CIMETIERES - TRAVAUX DE RENOVATION	76,0	60,0	-16,0	-21,1%
AIRES DE JEU	130,0	100,0	-30,0	-23,1%
AUTRES	480,0	143,0	-337,0	-70,2%

Poursuite d'un programme ambitieux de réfection des voiries.  
Opération de réfection des ouvrages d'art et hydrauliques : Moulin de Bouzon, Vieux Ponts et Pont de Bessac.

Avancées d'importants projets pilotés par les conseils de quartiers : Jardin à Champommier, création d'une centralité à Cholette, requalification du cœur de village à Souché et aire intergénérationnelle à Sainte-Pezenne.

Poursuite des opérations de verdissement de la Ville avec notamment les plantations d'arbres dans le cadre de Niort Canopée.

Poursuite de l'entretien et travaux dans les espaces funéraires.

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>BATIMENTS PUBLICS</b>	2 741,8	2 718,5	-23,3	-0,8%
<b>ADAP</b>	<b>820,0</b>	<b>615,0</b>	<b>-205,0</b>	<b>-25,0%</b>
<b>Eglise-Notre-Dame</b>	<b>580,0</b>	<b>885,0</b>	<b>305,0</b>	<b>52,6%</b>
<b>Hôtel de Ville</b>	<b>110,0</b>	<b>70,0</b>	<b>-40,0</b>	<b>-36,4%</b>
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>1 231,8</b>	<b>1 148,5</b>	<b>-83,3</b>	<b>-6,8%</b>
MOULIN DE BOUZON - ENTRETIEN EQUIPEMENT	156,0	0,0	-156,0	-100,0%
OPERATIONS TRANSVERSALES - DEMOLITIONS	70,0	150,0	80,0	114,3%
OPERATIONS TRANSVERSALES - ECONOMIES D'ENERGIE	370,0	300,0	-70,0	-18,9%
OPERATIONS TRANSVERSALES - SECURITE INCENDIE	10,0	10,0	0,0	0,0%
OPERATIONS TRANSVERSALES - TOITURES	506,8	330,0	-176,8	-34,9%
PATRIMOINE CULTUEL - EGLISES	110,0	0,0	-110,0	-100,0%
PLAN D'URGENCE PATRIMOINE	0,0	250,0	250,0	/
SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ENERGETIQUE (SDIE)	0,0	50,0	50,0	/

Poursuite des travaux d'accessibilité notamment : Cour Michelet Elémentaire, Proust Maternelle, Mermoz Elémentaire, Aérodrôme, Relais petite enfance, stade Saint Liguair.

Début des travaux, avec une fin de chantier prévue en début 2029.

Programme en cours de définition autour de la rénovation du Bâtiment avec une priorité sur la toiture, les huisseries et le ravalement de façade en accord avec l'ABF et la DRAC.

Des démolitions de sites en périls rue du Pont.

D'importantes opérations de rénovation de toiture (église Ste Pezenne, Ferme de Chey) ou de désamiantage (école Michelet, Hauts de Brèche).

Enveloppe d'urgence pour faire face à des travaux sur bâtiments, y compris culturels.

Engagement de la définition d'un schéma directeur immobilier et énergétique

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL</b>	820,1	530,1	-290,0	-35,4%
LA CHAPELLE ST HILAIRE	650,0	370,0	-280,0	-43,1%
LA VILLA PEROCHON	0,0	10,0	10,0	/
LE CAMJI	0,0	10,0	10,0	/
LE MOULIN DU ROC	0,0	100,0	100,0	/
LE PILORI	150,0	0,0	-150,0	-100,0%
LE SECHOIR	0,0	10,0	10,0	/
LE THEATRE JEAN RICHARD	0,0	10,0	10,0	/
RESIDENCE D'ARTISTES	10,1	10,1	0,0	0,0%
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	2 276,3	3 050,0	773,7	34,0%
<b>RU-Pontreau Colline Saint André</b>	<b>1 300,0</b>	<b>2 040,0</b>	<b>740,0</b>	<b>56,9%</b>
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>976,3</b>	<b>1 010,0</b>	<b>33,7</b>	<b>3,5%</b>
CENTRES SOCIOCULTURELS - TRAVAUX RENOVATION ET ENTRETIEN	100,0	90,0	-10,0	-10,0%
GRUPE SCOLAIRE LA MIRANDELLE	50,0	80,0	30,0	60,0%
GROUPES SCOLAIRES	360,0	270,0	-90,0	-25,0%
GROUPES SCOLAIRES - COURS D'ECOLE - JEUX	35,0	35,0	0,0	0,0%
GROUPES SCOLAIRES - EQUIPEMENTS MATERIELS	56,3	270,0	213,7	379,6%
GROUPES SCOLAIRES - RESTAURATION	275,0	265,0	-10,0	-3,6%
REQUALIFICATION ET VEGETALISATION DES COURS D'ECOLAS	100,0	0,0	-100,0	-100,0%

Poursuite des travaux de mise en sécurité de la Chapelle Saint-Hilaire.  
Continuité des travaux d'entretien du Moulin du Roc.  
Internalisation des travaux et nettoyage de façade du Pilori.

Poursuite des travaux de rénovation du CSC Grand-Nord dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine Pontreau - Colline Saint-André.

Poursuite des travaux d'entretien sur les autres CSC.

Lancement des études pour la réhabilitation du GS la Mirandelle.

Programmation d'un important plan de renouvellement de mobilier et matériel pour les écoles et cantines.

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)	
<b>SECURITE PUBLIQUE ET CIVILE</b>	<b>335,1</b>	<b>291,5</b>	<b>-43,6</b>	<b>-13,0%</b>	
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>335,1</b>	<b>291,5</b>	<b>-43,6</b>	<b>-13,0%</b>	
POLICE MUNICIPALE - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	31,2	37,5	6,3	20,2%	Maintien opérationnel des équipements et matériels de la Police municipale, notamment pour la brigade de nuit.
SCHEMA DE DEFENSE COMMUNAL CONTRE L'INCENDIE	50,0	48,0	-2,0	-4,0%	Maintien opérationnel des équipements et matériels pour la sécurité civile (bassin d'orage et entretien des bornes incendie).
SECURITE CIVILE - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	3,9	6,0	2,1	53,8%	
VIDEO-PROTECTION	250,0	200,0	-50,0	-20,0%	Finalisation de la vidéoprotection au Clou Bouchet et entretien de l'existant.
<b>SPORT</b>	<b>1 832,0</b>	<b>1 245,0</b>	<b>-587,0</b>	<b>-32,0%</b>	
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>1 832,0</b>	<b>1 245,0</b>	<b>-587,0</b>	<b>-32,0%</b>	
ACCLAMEUR	0,0	250,0	250,0	/	Travaux de sécurité et d'amélioration de l'accueil à l'Acclameur.
CITY STADE PONTREAU	0,0	50,0	50,0	/	Travaux d'aménagement au city stade du Pontreau.
ECONOMIE D'ENERGIE EQUIPEMENTS SPORTIFS	320,0	150,0	-170,0	-53,1%	Passage à l'éclairage « led » dans les stades Travaux d'isolation
EQUIPEMENTS SPORTIFS SPECIFIQUES	0,0	90,0	90,0	/	
SALLES - GYMNASE DU PONTREAU	0,0	50,0	50,0	/	
SALLES SPORTS - MATERIELS	78,0	75,0	-3,0	-3,8%	Lancement des études de réhabilitation du gymnase du Pontreau.
SALLES SPORTS - RENOVATION	50,0	0,0	-50,0	-100,0%	
STADES - EVOLUTIONS DU PATRIMOINE	20,0	80,0	60,0	300,0%	Lancement des études de rénovation des vestiaires du stade Sainte-Pezenne.
STADES - MATERIELS	53,0	50,0	-3,0	-5,7%	
STADES - RENOVATION DES TERRAINS	11,0	330,0	319,0	2900,0%	Lancement d'un programme de rénovation des terrains de sport. Lancement des études pour un 2 <sup>ème</sup> terrain synthétique.
STADES - TERRAIN SYNTHETIQUE	1 300,0	120,0	-1 180,0	-90,8%	

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Dépenses d'équipement

En k€

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>LES RESSOURCES</b>	3 232,8	3 141,3	-91,5	-2,8%
<b>CTEVN</b>	<b>200,0</b>	<b>50,0</b>	<b>-150,0</b>	<b>-75,0%</b>
<b>Véhicules et Engins</b>	<b>800,0</b>	<b>992,0</b>	<b>192,0</b>	<b>24,0%</b>
<b>Principales lignes de dépenses hors AP/CP</b>	<b>2 232,8</b>	<b>2 099,3</b>	<b>-133,5</b>	<b>-6,0%</b>
ARCHIVES - BATIMENT MUTUALISE	0,0	42,2	42,2	/
BATIMENTS ADMINISTRATIFS - DIVERS	100,0	120,0	20,0	20,0%
CENTRE DU GUESCLIN	300,0	40,0	-260,0	-86,7%
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA VOIRIE	265,0	0,0	-265,0	-100,0%
CITE ADMINISTRATIVE	0,0	250,0	250,0	/
DAFC - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	73,5	100,0	26,5	36,1%
DAFC - MATERIELS ET EQUIPEMENTS ELECTIONS	0,0	34,0	34,0	/
EVENEMENT - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	40,0	35,0	-5,0	-12,5%
FOURRIERE ANIMALE - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	9,5	2,7	-6,8	-71,6%
MATERIELS ET OUTILLAGES - DEP-EVN	44,0	40,0	-4,0	-9,1%
MATERIELS ET OUTILLAGES - DEP-PU	60,0	115,0	55,0	91,7%
MATERIELS ET OUTILLAGES - DEP-VOIRIE	60,0	45,0	-15,0	-25,0%
MATERIELS ET OUTILLAGES - DPM	64,0	50,0	-14,0	-21,9%
MOBILIERS ET AUTRES	61,8	46,4	-15,4	-24,9%
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL - MATERIELS ET EQUIPEMENTS	45,0	65,0	20,0	44,4%
SYSTÈME D'INFORMATION	1 080,0	1 066,9	-13,1	-1,2%

Lancement du programme de construction du nouveau centre technique espaces verts.

Poursuite du renouvellement et verdissement de la flotte des engins, véhicules et matériels de la collectivité.

Aménagement de locaux dans la cité Administrative pour accueillir le Service Police Municipale et la brigade de nuit.

Fin des travaux au Centre Du Guesclin.

Maintien opérationnel des équipements et matériels des services.

## Budget principal - Section d'investissement – Dépenses – Les autres dépenses d'investissement

➤ Les autres dépenses d'investissement estimées à 249 k€, en nette baisse par rapport au BP 2024 (-1 558 k€ / -86,2 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 807,0</b>	<b>249,0</b>	<b>-1 558,0</b>	<b>-86,2%</b>
Dotations et autres	200,0	200,0	0,0	0,0%
Dépôts et cautionnement reçus	0,0	8,0	8,0	/
Titres de participation	557,0	0,0	-557,0	-100,0%
Autres immobilisations financières	1 050,0	41,0	-1 009,0	-96,1%

Cette baisse s'explique notamment par la non-reconduction d'opérations exceptionnelles réalisées en 2024 pour 1 557 k€ :

- ❖ Le rachat d'actions SEMIE à Dexia (contexte : plan de résolution ordonné)
- ❖ Un apport en numéraire de 500 k€ maximum dans le cadre d'une évolution capitalistique stratégique de la SEMIE
- ❖ Un apport en compte courant d'associés rémunérés de 1 000 k€ à la SEMIE

## Budget principal - Section d'investissement – Recettes

➤ Des recettes d'investissement estimées à 8 233 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 2 132 k€ / + 34,9 %)

En k€	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en k€)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (en %)
<b>TOTAL</b>	<b>6 101,0</b>	<b>8 233,0</b>	<b>2 132,0</b>	<b>34,9%</b>
<b>Dotations et autres</b>	<b>2 900,0</b>	<b>3 360,0</b>	<b>460,0</b>	<b>15,9%</b>
FCTVA	2 000,0	2 360,0	360,0	18,0%
Taxe d'aménagement	900,0	1 000,0	100,0	11,1%
<b>Subventions</b>	<b>3 201,0</b>	<b>4 362,0</b>	<b>1 161,0</b>	<b>36,3%</b>
Amendes de police	550,0	570,0	20,0	3,6%
Subventions des organismes publics	2 651,0	3 792,0	1 141,0	43,0%
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,0</b>	<b>503,0</b>	<b>503,0</b>	<b>/</b>
Avances remboursables	0,0	500,0	500,0	/
Dépôts et cautionnements versés	0,0	3,0	3,0	/
<b>Autres Recettes</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>/</b>
Dépôts et cautionnements reçus	0,0	8,0	8,0	/

## Budget principal - Section d'investissement – Recettes

La hausse des subventions directement liées aux projets + 1 141 k€ / + 43 %

En k€	BP 2025	
	en €	en %
<b>Détail par financeurs</b>	<b>3 792,0</b>	<b>100,0%</b>
<b>Etat</b>	<b>2 078,8</b>	<b>54,8%</b>
DSIL	764,2	36,8%
AGENCE DE L'EAU	423,1	20,4%
ANRU	330,1	15,9%
FONDS VERT	299,8	14,4%
CAF - SUBVENTION D'EQUIPEMENT	100,0	4,8%
DRAC	91,6	4,4%
FIPD	51,6	2,5%
BONUS ECOLOGIQUE	10,0	0,5%
DGAC	8,4	0,4%
<b>Régions</b>	<b>42,2</b>	<b>1,1%</b>
<b>Département</b>	<b>713,7</b>	<b>18,8%</b>
<b>GFP de rattachement</b>	<b>929,5</b>	<b>24,5%</b>
CAN- PACT III	617,5	66,4%
CAN- Contrat Pol.de la ville	170,0	18,3%
CAN - Conventions diverses	117,0	12,6%
CAN - Opérations sous mandats	25,0	2,7%
<b>Autres établissements publics locaux</b>	<b>16,3</b>	<b>0,4%</b>
<b>Autres</b>	<b>11,4</b>	<b>0,3%</b>
Coopérative carbone	4,4	38,7%
Fondation du patrimoine	7,0	61,3%

La dynamique des gros projets d'investissement en plein essor qui mécaniquement entraînent un volume de subventions escomptées (déjà notifiées) plus important qu'en 2024 ; notamment sur les AP / CP qui portent 80 % du volume de subventions avec :

- ✓ le renouvellement urbain du quartier Pontreau - Colline Saint-André (1 308 k€),
- ✓ la requalification du parc naturel urbain (862 k€),
- ✓ le projet Secteur Hôtel de ville (663 k€),
- ✓ l'Eglise Notre-Dame (163 k€)
- ✓ Port Boinot 90 k€ (solde)

Par ailleurs il y a 290 k€ sont attendus pour le projet de sécurisation du bâtiment de la Chapelle Saint-Hilaire.

## Budget principal - Section d'investissement – Recettes (3/3)

### *Augmentation de l'enveloppe du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA*

*(+ 360 k€ / + 18 %)*

Le **FCTVA prévu au BP 2025 est calculé sur la base des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2024**. Ce qui permet une programmation à la hausse du montant inscrit par rapport au BP précédent.

Ce montant a été calculé sur la base d'un taux de 14,850 % qui était celui initialement prévu dans le PLF 2025. Or, cela représenterait **une perte de produits de 240 k€** par rapport au taux actuel de 16,404 %.

Ce produit sera ajusté lors du budget supplémentaire après réception de sa notification.

### *Une légère hausse du produit de la taxe d'aménagement* *(+ 100 k€ / + 11,1%)*

### *L'augmentation des amendes de police* *(+ 20 k€ / + 3,6 %)*

**L'augmentation des amendes de police** en application d'un mécanisme national de reversement favorable tenant compte notamment des amendes de police délivrées au cours de l'année 2023 (n-2)

### *Remboursement d'avance* *(+ 500 K€)*

**Le remboursement partiel** de l'apport en compte courant d'associés de 1 000 K€ à la SEMIE de 2024

## *La dette*

## La dette

### ➤ Budget principal – Une stratégie optimisée d’encours de dette

#### *Un niveau d'encours de dette du budget principal réévalué en 2024 afin de mieux faire face aux investissements de la collectivité*

En 2024, la Ville a remboursé près de 5 950 k€ en capital de dette.

Elle a encaissé 10 000 k€ d’emprunts.

L’encours de la dette au 31 décembre 2024 s’élève pour le budget principal à 63 736,8 k€, en hausse de 4 179,45 k€ (+ 7,02 %) par rapport au 31 décembre 2023.

Il est prévu pour le moment une mobilisation prévisionnelle de 8 000 k€ en 2025 et un remboursement de capital de 5 920 k€. Ainsi, le niveau de l’encours d’emprunt du budget principal devrait être en hausse à 65 816,80 k€ au 31/12/2025.

#### *Les encaissements d’emprunt en 2024*

Au cours de l’année 2024, la Ville a encaissé :

- **6 000 k€ d’emprunt au titre des restes à réaliser de l’exercice 2023.**  
Afin de couvrir le besoin de financement des dépenses d’investissement reportées de 2023, la Ville a contractualisé avec la Société Générale un emprunt de 6 millions d’euros sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,45 % (avec un floor à 2 %). Ce prêt a été consolidé le 30/12/2024.
- **4 000 k€ d’emprunt nouveaux sur l’exercice 2024.**  
Afin de couvrir les besoins sur la fin d’année 2024, la Ville a contractualisé et encaissé avec le Crédit Coopératif un prêt de 4 millions d’euros sur une durée de 20 ans avec un taux variable sur Euribor 3M + 0,84 %.

#### *La contractualisation d’emprunt en 2024*

Dans le cadre des reports 2024, un premier prêt a été souscrit en décembre 2024 auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 6 000 k€ et pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,33 %. Ce prêt dispose d’une phase de mobilisation d’un an qui se termine le 20/12/2025.

## La dette

### ➤ *Budget annexe Stationnement*

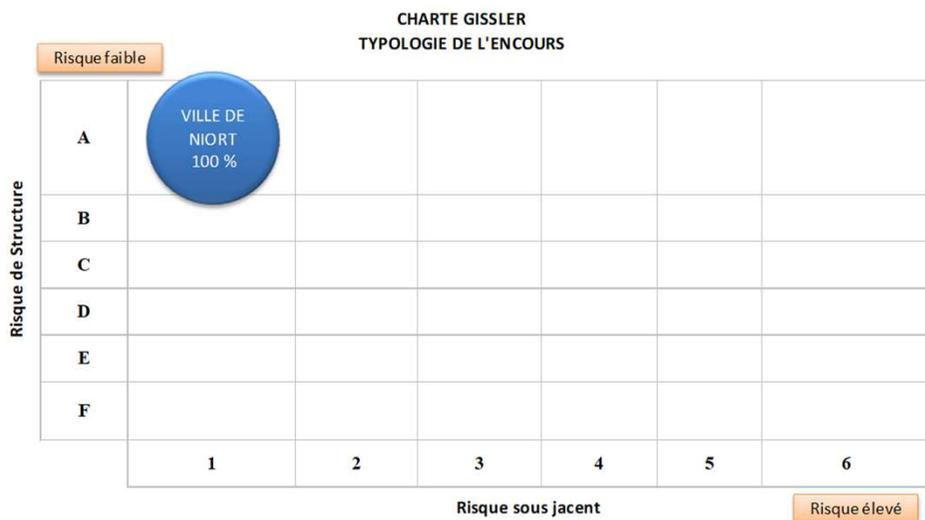
Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2024, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

**Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2024 s'établit à 6 485 k€ (contre 6 922 K€ au 31 décembre 2023).**

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2025 (soit 445 k€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 039 K€ au 31 décembre 2025.

## La dette

### ➤ Une dette saine et non risquée



La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 5 ans, la collectivité présente une situation financière saine.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2024, 66 % de la dette du budget principal, soit 42 263 K€, est en taux fixe.

### Situation de la dette au 31/12/2024

	Budget principal				
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %
Dette à taux fixe	42 251,53	66,29%	11,83	42 263,36	66,30%
Dette à taux variable	21 485,27	33,71%		21 485,27	33,70%
<b>Total</b>	<b>63 736,80</b>	<b>100%</b>	<b>11,83</b>	<b>63 748,63</b>	<b>100%</b>

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,38 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

## *Budgets annexes*

## Budget annexe Parc de Noron

### FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>1 346,0</b>	<b>626,2</b>	<b>-719,8</b>	<b>-53,5%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 346,0</b>	<b>626,2</b>	<b>-719,8</b>	<b>-53,5%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 143,0</b>	<b>486,2</b>	<b>-656,8</b>	<b>-57,5%</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 346,0</b>	<b>626,2</b>	<b>-719,8</b>	<b>-53,5%</b>
Charges à caractère général	506,6	203,5	-303,1	-59,8%	Produits des services, du domaine et ventes	386,0	124,1	-261,9	-67,8%
Charges de personnel	627,7	271,1	-356,6	-56,8%	Subvention d'équilibre du budget principal	960,0	500,0	-460,0	-47,9%
Autres charges de gestion courante	7,9	10,3	2,4	30,4%	Reprises sur amortissements et provisions	0,0	2,1	2,1	/
Charges exceptionnelles	0,5	1,0	0,5	100,0%					
Provisions	0,3	0,3	0,0	0,0%					
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>203,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-63,0</b>	<b>-31,0%</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>

### INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	<b>203,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-63,0</b>	<b>-31,0%</b>	<b>RECETTES</b>	<b>203,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-63,0</b>	<b>-31,0%</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>203,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-63,0</b>	<b>-31,03%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	/					
Immobilisations corporelles	203,0	140,0	-63,0	-31,0%					
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>203,0</b>	<b>140,0</b>	<b>-63,0</b>	<b>-31,03%</b>

## Budget annexe Parc de Noron

- *La prévision budgétaire pour le budget annexe Parc de Noron est essentiellement liée au choix du mode de gestion Expos-Congrès-Salons et évènementiel.*
- *Dans le scénario de la DSP étendue, ce budget est établi sur une période de 5 mois et sera ensuite clôturé.*

### Section de fonctionnement

#### **Des recettes réelles de fonctionnement estimées à 626,2 k€**

- Les recettes d'exploitation du site sont programmées à hauteur de 124,1 k€.
- La participation du budget principal s'établit pour 2025 à 500 k€. Elle contribue au fonctionnement courant et à l'amélioration des conditions opérationnelles du Parc des expositions.

#### **Des dépenses réelles de fonctionnement estimées à 486,2 k€**

- Les charges à caractère général sont évaluées à 203,5 k€.
- La masse salariale se situe à 271,1 k€.
- Les autres charges sont estimées à 11,6 k€ ; ceci afin d'absorber les créances éteintes et celles admises en non valeur ainsi que la régularisation de TVA 2024 et 2025 pour la période concernée.

### Section d'investissement

#### **Des dépenses estimées à 140 k€**

- Ces dépenses d'investissement permettront un maintien en condition opérationnelle avant le transfert de l'équipement notamment avec des travaux de réparation de toitures.

## Budget annexe Stationnement

### EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	1 888,5	2 202,0	313,5	16,6%	<b>RECETTES</b>	1 888,5	2 202,0	313,5	16,6%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 421,2</b>	<b>1 706,8</b>	<b>285,6</b>	<b>20,1%</b>	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 878,5</b>	<b>2 202,0</b>	<b>323,5</b>	<b>17,2%</b>
Charges à caractère général	1 111,0	1 232,3	121,3	10,9%	Produits des services, du domaine	0,0	0,0	0,0	/
Charges financières	194,7	181,5	-13,2	-6,8%	Subvention d'équilibre du budget principal	0,0	0,0	0,0	/
Charges exceptionnelles	115,5	293,0	177,5	153,7%	Autres produits de gestion courante	1 028,5	1 044,5	16,0	1,6%
					Produits exceptionnels	850,0	1 157,5	307,5	36,2%
								0,0	/
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>467,3</b>	<b>495,2</b>	<b>27,9</b>	<b>6,0%</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-100,0%</b>

### INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	467,3	495,2	27,9	6,0%	<b>RECETTES</b>	467,3	495,2	27,9	6,0%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>457,3</b>	<b>495,2</b>	<b>37,9</b>	<b>8,3%</b>	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>
Emprunts et dettes assimilés	437,3	445,5	8,2	1,9%					
Immobilisations corporelles	20,0	49,7	29,7	148,5%					
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-100,0%</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>467,3</b>	<b>495,2</b>	<b>27,9</b>	<b>6,0%</b>

## Budget annexe Stationnement

➤ *Intégration de l'aire de camping-cars à compter du 1er janvier 2025.*

### *Section d'exploitation*

**Des recettes réelles d'exploitation estimées à 2 202 k€ en hausse par rapport au BP 2024 (+ 323,5 k€, + 17,2 %)**

- Les recettes d'exploitation des parkings (1 044,5 k€) sont prévues en hausse (+ 16 k€, + 1,6 %).
- Une subvention exceptionnelle de 1 157,5 k€ du budget principal est programmée pour équilibrer l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des parkings et au remboursement de prêts. La hausse de 307,5 k€ de BP à BP de cette subvention exceptionnelle tient compte notamment de :
  - la réévaluation des dépenses opérée en 2024 (+ 285 k€) au regard de l'exploitation des parkings (paiement des taxes foncières, actualisation de la contribution au budget principal, etc.).
  - l'évolution du coût et du périmètre du contrat de prestation : révision de prix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dont l'impact annuel est estimé à + 28 k€, changement des horaires de prestation du parking du Moulin du milieu (+ 24,9 k€).
  - des nouvelles dépenses d'investissement liées au barriérage de l'aire de camping-car (+ 29,7 k€).
  - parallèlement, la baisse des compensations d'exploitation auprès de l'opérateur de 68,5 k€ entre les montants 2024 consolidés et le BP 2025.

**Des dépenses réelles d'exploitation estimées à 1 706,8 k€ en hausse par rapport au BP 2024 (+ 285,6 k€, + 20,1 %)**

- Les charges à caractère général en hausse (+ 121,3 k€, + 10,9 %).
- L'évolution des charges financières (- 13,2 k€, - 6,8 %) découle du profil d'extinction de la dette.
- Les charges exceptionnelles (+ 177,5 k€, + 153,7 %) sont en hausse de BP à BP du fait d'un changement de périmètre comptable intervenu en 2024 concernant les compensations tarifaires ; le montant du BP 2025 est inférieur au total voté 2024 (-68,5 k€)

### *Section d'investissement*

**Des dépenses estimées à 495,2 k€ (hors écriture d'ordre), en hausse par rapport au BP 2024 (+ 37,9 k€, + 8,3 %)**

- Il est prévu 49,7 k€ pour des dépenses de travaux dont l'installation d'une barrière et caisse sur l'aire de camping-cars (29,7 k€) et divers travaux (20 k€).
- Le remboursement du capital d'emprunts est en légère hausse de 8,2 k€ correspondant au profil d'extinction de la dette.

## Budget annexe Crématorium

### EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	819,0	917,9	98,9	12,1%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	639,0	727,9	88,9	13,9%
Charges à caractère général	339,0	390,6	51,6	15,2%
Charges de personnel	294,5	331,8	37,3	12,7%
Autres charges de gestion courante	1,2	1,2	0,0	0,0%
Charges exceptionnelles	3,7	3,7	0,0	0,8%
Provisions	0,6	0,6	0,0	0,0%
<b>Ecritures d'ordre</b>	180,0	190,0	10,0	5,6%

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	819,0	917,9	98,9	12,08%
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	819,0	917,9	98,9	12,1%
Produits des services, du domaine	819,0	917,9	98,9	12,1%
<b>Ecritures d'ordre</b>	0,0	0,0	0,0	/

### INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	180,0	190,0	10,0	5,6%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	180,0	190,0	10,0	5,6%
Immobilisations corporelles	20,0	20,0	0,0	0,0%
Opérations d'équipement	160,0	170,0	10,0	6,3%
<b>Ecritures d'ordre</b>	0,0	0,0	0,0	/

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	180,0	190,0	10,0	5,56%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	0,0	0,0	0,0	/
<b>Ecritures d'ordre</b>	180,0	190,0	10,0	5,6%

## Budget annexe Crématorium

### *Section d'exploitation*

**Des recettes réelles d'exploitation estimées à 917,9 k€ en hausse par rapport au BP 2024 (+ 98,9 k€, + 12,1 %)**

- L'accroissement du niveau des recettes d'exploitation est dû notamment à l'augmentation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Des dépenses réelles d'exploitation estimées à 727,9 k€ en hausse par rapport au BP 2024 + 88,9 k€, + 13,9 %)**

- Les charges à caractère général sont en hausse de 51,6 k€ (+ 15,2 %) en raison notamment de la mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (102 K€).
- Les charges de personnel sont en hausse (+ 37,3 K€).
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique au BP 2024.

### *Section d'investissement*

**Des dépenses estimées à 190 k€ en légère augmentation par rapport au BP 2024 (+ 10 k€, + 5,6 %)**

- Les dépenses d'investissement (190 K€) concernent essentiellement l'AP / CP du Nouveau crématorium :
  - Montant de l'AP : 9 M€ HT
  - Montant du CP 2025 : 170 k€  
Ce montant concerne notamment la prise en charge des indemnités de participation des membres qualifiés dans un jury de concours de maîtrise d'œuvre.

## Budget annexe Pompes funèbres

### EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)		BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	64,0	81,5	17,5	27,3%	<b>RECETTES</b>	64,0	81,5	17,5	27,3%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>64,0</b>	<b>81,5</b>	<b>17,5</b>	<b>27,3%</b>	<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>64,0</b>	<b>81,5</b>	<b>17,5</b>	<b>27,3%</b>
Charges à caractère général	19,0	37,8	18,9	99,5%	Produits des services, du domaine	64,0	81,5	17,5	27,3%
Charges de personnel	44,4	43,0	-1,4	-3,2%					
Autres charges de gestion courante	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Provisions	0,1	0,1	0,1	100,0%					
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>	<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>/</b>

## Budget annexe Pompes funèbres

### *Section d'exploitation*

Ce budget correspondant à l'activité de fossoyage est constitué uniquement de dépenses et recettes d'exploitation.

#### **Des recettes réelles d'exploitation estimées à 81,5 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 17,5 k€, + 27,3 %)**

- Les recettes d'exploitation sont programmées en lien notamment avec l'augmentation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et, tout en permettant l'équilibre du budget.

#### **Des dépenses réelles d'exploitation estimées à 81,5 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 17,5 k€, + 27,3 %)**

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 18,9 k€, + 99,5 %) en raison notamment de l'impact de la modification courant 2024 de la contribution de ce budget au remboursement de charges de gestion du budget principal (35 k€).
- La masse salariale est en légère baisse par rapport au BP 2024 (- 1,4 k€, - 3,2 %).
- Les autres dépenses d'exploitation sont programmées quasi à l'identique que pour le BP 2024.

## Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

### EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	107,5	119,0	11,5	10,7%
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	14,5	26,0	11,5	79,3%
Charges à caractère général	14,5	26,0	11,5	79,3%
<b>Ecritures d'ordre</b>	93,0	93,0	0,0	0,0%

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	107,5	119,0	11,5	10,7%
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	18,5	30,0	11,5	62,2%
Produits des services, du domaine	0,0	14,0	14,0	/
Autres produits de gestion courante	18,5	16,0	-2,5	-13,5%
<b>Ecritures d'ordre</b>	89,0	89,0	0,0	0,0%

### INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>DEPENSES</b>	93,0	93,0	0,0	0,0%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	4,0	4,0	0,0	0,0%
Immobilisations corporelles	4,0	4,0	0,0	0,0%
<b>Ecritures d'ordre</b>	89,0	89,0	0,0	0,0%

	BP 2024	BP 2025	Ecart BP 2025 / BP 2024 (val)	Ecart BP 2025 / BP 2024 (%)
<b>RECETTES</b>	93,0	93,0	0,0	0,0%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	0,0	0,0	0,0	/
<b>Ecritures d'ordre</b>	93,0	93,0	0,0	0,0%

## Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

### *Section d'exploitation*

**Des recettes réelles d'exploitation estimées à 30 k€ en hausse par rapport au BP 2024 (+ 11,5 k€; + 62,2 %)**

- Les recettes sont programmées conformément au contrat de délégation de service public (DSP) qui prévoit la perception par la Ville d'une redevance d'occupation du domaine public de 2,2 k€ et une participation financière annuelle à la prise en charge du contrôle d'un montant forfaitaire fixé à 13,5 k€ et permettant l'équilibre du budget.

**Des dépenses réelles d'exploitation estimées à 26 k€, en hausse par rapport au BP 2024 (+ 11,5 k€, + 79,3 %)**

- Ces dépenses concernent les charges à caractère général (prestation pour le suivi du réseau de chaleur pour 12,6 k€) et la mise en place courant 2024, de la contribution de ce budget annexe au remboursement de charges au budget principal (13,4 k€).

### *Section d'investissement*

**Des dépenses réelles d'investissement estimées à 4 k€, à l'identique par rapport au BP 2024**

- Cette dépense est inscrite pour faire face à toute dépense imprévue.